



## **Communiqué de presse** **À Lyon, le 16.08.2023**

*Pour diffusion immédiate*

### **Le Coût de la Rentrée en Audioprothèse pour l'Année Académique 2023 : Nouvelles Données**

*Lyon, 16 Aout 2023* - A l'approche de la rentrée universitaire 2023, le coût moyen de la rentrée pour les étudiants en audioprothèse a fait l'objet d'une analyse minutieuse en collaboration avec la FAGE. Cela comprend les frais de scolarité, les frais de fournitures, de transport et de nourriture et les frais de logement. Les chiffres publiés aujourd'hui révèlent une **augmentation significative** par rapport à l'année précédente, mettant en lumière les défis financiers auxquels sont confrontés nos étudiants.

Selon les données recueillies, le coût moyen de la rentrée pondéré en fonction des effectifs de chaque école pour les étudiants non boursiers en audioprothèse a connu une augmentation de 4,22 % par rapport à l'année précédente, passant de **3 113,30 euros** en 2022 à **3 244,74 euros** en 2023. Cette augmentation, qui était de **2,32 %** l'année précédente, témoigne des pressions financières croissantes auxquelles les étudiants en audioprothèse font face.

Cette situation soulève des préoccupations quant à la charge financière imposée aux étudiants dans le cadre de leurs études, en particulier l'éloignement géographique lié aux différents stages qui implique des dépenses supplémentaires de logement à nos étudiants.

Concernant la CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus), fixée initialement à 90€ en 2018, elle connaît une hausse constante depuis ces 5 dernières années. Étant en effet indexée sur l'inflation, la CVEC atteint les 100€ pour cette rentrée 2023. La FNEA soutient donc la demande de la FAGE de désindexer la CVEC sur l'inflation, ainsi que sa fixation par arrêté de la ministre.

De plus les étudiants doivent payer des **frais de dossiers multiples** lors de leur inscription sur Parcoursup s'ils souhaitent candidater dans plusieurs écoles. Il s'agirait donc d'étudier de manière commune, les candidatures et ainsi d'imposer des frais de dossier d'un montant de 80 euros une seule fois au lieu de quatre fois aujourd'hui (pour la réalisation des neuf vœux). Face à la précarité étudiante, la FNEA souhaite avant tout mettre en avant l'égalité des chances pour tous les postulants en demandant la mise en commun des frais de dossier Parcoursup.

Les données révèlent également des variations régionales marquées dans les coûts de la rentrée en audioprothèse. Les étudiants inscrits dans différentes écoles à travers la France se retrouvent face à des frais de rentrée variables : **904,08 euros** de différence entre l'école de Paris et celle de Clermont-Ferrand.

La situation des étudiants en audioprothèse est complexe, étant donné les coûts croissants associés à la rentrée et aux dépenses de logement et de vie courante. Par conséquent, il est de la plus haute importance que des mesures soient prises pour atténuer ces charges financières et pour garantir une **gratification adéquate normée** pour les stages. L'avenir de ces étudiants et la qualité de leur éducation ne doivent pas être compromis par des préoccupations financières.

Ces mesures de gratification des stages font partie de nos revendications dans le projet de réingénierie des études d'audioprothèses afin d'assurer une sécurité financière à nos étudiants.

Contact Presse :

Lilou Agogué

<https://fnea.org>

Clément CALLE

07.83.05.07.84

07.80.49.28.85

[president@fnea.org](mailto:president@fnea.org)

[Affaires\\_academiques@fnea.org](mailto:Affaires_academiques@fnea.org)

[Affaires\\_sociales@fnea.org](mailto:Affaires_sociales@fnea.org)

*À propos : La Fédération Nationale des Etudiants en Audioprothèse (FNEA) est une Association Étudiante de Loi 1901 rassemblant l'ensemble des étudiants de France en préparation au Diplôme d'Etat d'Audioprothésiste.*

*Fin du communiqué*